

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2014

ETAIENT PRESENTS : Christophe BOCQUET, Annie CHAUVET, Patrick LEHOURS, Odile NORMAND, Benjamin LERAY, Nadège HALLIER, Ginette WERLER, Franck PARIS, Sabrina CLEDES, Christian ROCHERY, Johanna BERTIN, Franck SULPICE, Nadia THOMAS, Stéphane GOOSSENS.

ETAIT EXCUSE : Laurent GROLLIER qui a donné pouvoir à Benjamin LERAY

.....

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **DECIDE** de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les marchés de travaux, fournitures et services et dans la limite d'un montant inférieur à 4000,00 euros HT
- d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal

INDEMNITES DE FONCTION

Le Conseil Municipal **DECIDE**, avec effet au 29 MARS 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints et de conseiller municipal délégué comme suit :

- Maire : 43 % correspondant à une indemnité brute de 1 634,63 €
- 1^{er} adjoint : 18,10 % correspondant à une indemnité brute de 688,00 €
- 2^{ème} adjoint : 11 % correspondant à une indemnité brute de 418,29 €
- 3^{ème} adjoint : 11 % correspondant à une indemnité brute de 418,29 €
- Conseiller municipal délégué – Laurent Grollier : 9,39 % correspondant à une indemnité brute de 357,14 €

DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE ATLANTIQUE (SYDELA)

L'assemblée délibérante doit désigner pour le SYDELA (syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique) 2 titulaires et 2 suppléants dont 1 des titulaires sera également le « référent tempête ». Après un vote à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages, le Conseil Municipal se prononce de la façon suivante :

TITULAIRES

Patrick LEHOURS (15 voix) – référent « TEMPÊTE »
Ginette WEBER (15 voix)

SUPPLEANTS

Nadia THOMAS (15 voix)
Christian ROCHERY (15 voix)

DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PAYS DE RETZ-SUD LOIRE (SIAEP)

L'assemblée délibérante doit désigner pour le SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Pays de Retz-Sud Loire) 1 titulaire et 1 suppléant. Le Conseil Municipal se prononce de la façon suivante :

TITULAIRE

Christophe BOCQUET (15 voix)

SUPPLEANTE

Nadège HALLIER (15 voix)

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

AFFAIRES SCOLAIRES

Annie CHAUVET	Nadège HALLIER
Benjamin LERAY	Sabrina CLEDES
Franck PARIS	

FINANCES – BUDGETS – PERSONNEL

Christophe BOCQUET	Benjamin LERAY	Laurent GROLLIER
Patrick LEHOURS	Ginette WERLER	
Annie CHAUVET	Odile NORMAND	

URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

Patrick LEHOURS
Christian ROCHERY
Nadia THOMAS

Johanna BERTIN
Ginette WERLER

CULTURE – COMMUNICATION

Benjamin LERAY
Nadia THOMAS
Franck PARIS

Annie CHAUVET
Johanna BERTIN
Sabrina CLEDES

SPORTS

Laurent GROLLIER
Franck Sulpice

Stéphane GOOSSENS
Nadège HALLIER

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal **DECIDE** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

PROCLAME, à 15 voix « pour », élus les membres titulaires suivants :

- Patrick LEHOURS - Benjamin LERAY - Christian ROCHERY

PROCLAME, à 15 voix « pour », élus les membres suppléants suivants :

- Franck Sulpice - Franck PARIS - Johanna BERTIN

DESIGNATION D'UN « CORRESPONDANT DEFENSE »

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Mme Johanna BERTIN « correspondante défense ».

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 – « AFAFAF »

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur, pour l'année 2013.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 – « SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur, pour l'année 2014.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal **DECIDE** de modifier les crédits budgétaires comme suit,

Fonctionnement

Dépenses - compte 6531 (indemnités Elus) + 16 100,00
compte 607 (achat marchandises) - 16 100,00

Investissement

Dépenses – compte 2315-0045 (voirie) + 48 600,00
Dépenses – compte 2313-0046 (stade) + 8 000,00
Recettes – compte 10222-0003 (FCTVA) + 56 600,00

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – CONVENTION

Originaire d'Asie, le frelon asiatique est un véritable prédateur d'abeilles et afin d'éviter la prolifération et pour diminuer l'impact sur les abeilles, il est proposé une lutte par destructions de nids sur le domaine public et privé. Le frelon asiatique est peu agressif envers l'homme lorsqu'il est en solitaire, par contre il n'en est pas de même à l'approche du nid où l'attaque peut être collective et virulente.

La Société Prophy Végétal (filiale du FDGDON) propose aux collectivités de les accompagner dans une démarche de lutte contre ces frelons asiatiques via une convention gratuite tripartite de partenariat (FDGDON – Prophy Végétal – commune de Vue).

Le Conseil Municipal **DECIDE** de participer à la destruction des frelons asiatiques sur la commune de Vue.

Une campagne d'information sera réalisée sur le territoire communal.

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE SALLE (partie sportive et partie réception)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir lancer le projet d'étude sur la réalisation d'une nouvelle salle qui engloberait une partie « sportive » ainsi qu'une partie « réception », il est nécessaire que celui-ci l'autorise à intervenir sur les consultations ou les signatures des documents.

Le Conseil Municipal **DONNE POUVOIR** au Maire de lancer la procédure relative au projet de réalisation d'une nouvelle salle et de signer tous les documents se rapportant à cette opération

TRAVAUX TERRAIN DE FOOTBALL

Des travaux de sablage doivent être réalisés sur le terrain de football permettant ainsi une bonne remise en état du terrain. Le Conseil Municipal **DECIDE** de faire réaliser des travaux de défeutrage, regarnissage, sablage et aération du terrain de football par l'entreprise « SPORTALYS » du Plessis Grammoire pour un montant de 4 939,37 € HT

AFFAIRES DIVERSES

. Dates à noter :

8 mai : cérémonie d'anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. RDV des élus à 10 H 30 à la salle municipale.

17 mai : récompense des maisons fleuries – salle du conseil à 11 H 00 – rendez-vous des élus sur place à 10 H

25 mai : élections européennes

3 juin : prochaine réunion du conseil municipal

11 novembre : commémoration

. ZAC de La Fontaine aux Bains

Les fouilles archéologiques doivent démarrer le 12 mai prochain. Le Maire propose aux élus que la Sté Besnier Aménagement fasse une présentation sommaire du projet à la nouvelle équipe municipale.

. Bulletin municipal

Le prochain bulletin municipal sera édité au mois de juin et les élus seront sollicités pour une distribution chez les habitants (en fonction du secteur d'habitation) semaine 26 ou 27.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30